

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance des jeudi 1 février et vendredi 2 février 2018

Délibération

N° ordre : 2018-CD01-007	Page Rapport : 23
Direction : DGSD Service : DGASE	
Code : 001	
Libellé : Un Finistère solidaire et inclusif	
Commission : Toutes Commissions	

LIVRE BLANC DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET DU BÉNÉVOLAT EN FINISTÈRE PLAN D'ACTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1. Le Livre blanc de l'engagement associatif et du bénévolat

➤ Le Finistère, un département où le fait associatif compte

Les associations jouent un rôle croissant dans notre société, dans tous les domaines (social, éducatif, sportif, culturel). L'engagement associatif est un acte citoyen, mais aussi un facteur d'équilibre et de développement, générateur de lien social. Les associations sont le cadre de rapports humains singuliers, de solidarité volontaire et de réciprocité qui se distinguent des relations marchandes.

Dans le Finistère, environ 18 000 associations y sont déclarées, elles sont animées par près de 180 000 bénévoles et, parmi eux, 80 000 assurent une permanence active en se mobilisant au moins une fois par semaine. Plus de 900 associations naissent et se déclarent chaque année dans le département.

Les associations du Finistère interviennent dans des domaines multiples, de l'environnement à la santé, des solidarités à la défense des droits, de l'éducation et des sciences aux préoccupations du quotidien, mais plus de la moitié (55 %) interviennent dans les trois principaux champs de la culture, des sports et des loisirs (52 % au niveau national).

2 435 associations emploient des salarié.e.s. Si la moitié d'entre elles emploient moins de 3 salarié.e.s, elles sont près de 120 à en compter plus de 50.

26 500 salarié.e.s travaillent dans les associations sur le département, soit en moyenne 10 salarié.e.s par association. Le secteur associatif représente 11,6 % de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé finistérien (la moyenne nationale est de 9,8 %). Plus d'un emploi associatif sur deux relève du secteur social et s'adresse à des publics fragiles.

Les associations sont donc des piliers de la vitalité du Finistère, d'une part, car elles contribuent au développement du lien social entre les individus par le développement des échanges, des initiatives et participent au sentiment d'appartenance des citoyen.n.e.s à leur territoire. D'autre part, les associations, dans leur diversité, représentent un poids économique non négligeables pour les entreprises et les acteurs publics.

➤ **L'appui du Conseil départemental aux associations**

Le Conseil départemental du Finistère, renforcé par la loi NOTRe de 2016 dans son rôle de garant du lien social, des solidarités et du développement équilibré des territoires, est un partenaire essentiel et engagé du mouvement associatif finistérien.

En 2017, selon des modalités diversifiées, 1 127 associations ont bénéficié d'une aide de la collectivité pour un montant global de près de 28 M€. Comme le souligne le rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes, le Département du Finistère est le seul en Bretagne à avoir maintenu, dans un contexte budgétaire contraint, un taux de variation positif (+ 3 %) dans les moyens consacrés aux subventions aux associations.

Les 28 M€ de subventions versées aux associations se répartissent sur les thématiques suivantes :

- Action sociale (insertion, personnes âgées et personnes handicapées, enfance et famille) : 13,84 M€
- Culture et langue bretonne : 6 M€
- Enseignement (hors dotation de fonctionnement collèges) : 3,42 M€
- Jeunesse et sports : 2,43 M€
- Autres : 2,31 M€

Ce montant ne prend pas en compte les sommes versées aux partenaires associatifs dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (207,76 M€).

➤ **Les associations face à des difficultés nouvelles**

Les associations rencontrent aujourd'hui des difficultés qui, si elles n'étaient pas relevées pourraient provoquer une remise en cause de leur existence même. Le Parlement s'est emparé de cette question et un rapport a été publié par l'Assemblée Nationale le 20 novembre 2014. Plus récemment, le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) de Bretagne a publié une étude sur la déclinaison de ces difficultés dans les quatre départements bretons et les pistes de réflexion ouvertes pour tenter d'y répondre.

Force vive des associations, le bénévolat est en pleine mutation. Il paraît souvent moins intense et structuré par des considérations plus personnelles. On note également un certain désenchantement des dirigeant.e.s face aux exigences croissantes de la gestion et aux poids des responsabilités associatives. La question de la transmission des responsabilités demande à être mieux accompagnée et facilitée.

En outre, tandis que les besoins sociaux évoluent, les associations interviennent souvent auprès de publics communs sans pour autant être en situation de coordonner, ensemble, leurs efforts et de regrouper leurs moyens. La création d'outils partagés est plus que jamais nécessaire pour favoriser les coopérations inter-associatives, stimuler l'échange d'expériences et apporter des solutions pratiques au quotidien.

Parallèlement, depuis plusieurs années, les relations entre le monde associatif et les institutions, notamment les collectivités territoriales, connaissent d'importantes mutations. Les évolutions législatives récentes ont modifié les compétences des différentes collectivités territoriales et génèrent parfois des difficultés pour les associations à identifier l'interlocuteur compétent. Enfin, face au développement du modèle de la convention ou de la commande publique, les associations interrogent la place de leur liberté et la reconnaissance de leur expertise et de leur capacité à innover. Afin de dépasser les contraintes de chacun, une culture commune et un modèle nouveau de coopération, favorisant les co-constructions, est à élaborer dans les territoires.

➔ La démarche d'élaboration du Livre blanc de l'engagement associatif et du bénévolat

Pour répondre aux enjeux et aux questionnements du monde associatif dans le département, l'année 2017 a été consacrée à l'engagement associatif et au bénévolat dans le Finistère.

Dès l'origine de la démarche, son caractère collectif et collaboratif a été affirmé, avec succès : une soixantaine d'associations du département, de toutes les grandes familles (social, culture, éducation populaire, langue bretonne, etc.), ont participé au Comité consultatif qui a été installé. Ce comité a eu pour double objectif de déterminer les problématiques à traiter et de proposer les étapes du cheminement collectif.

La première phase de la réflexion partagée a abouti à la proposition d'une journée de rencontres, d'échanges et d'expressions du monde associatif à l'échelle du département. Ces États généraux de l'engagement associatif et du bénévolat, baptisés « Á L'Asso », se sont tenus le 1er juillet, date anniversaire de la loi de 1901 relative aux associations. L'objectif de cette journée était de recueillir la parole du plus grand nombre d'acteurs, qu'ils soient bénévoles, dirigeant.e.s d'associations, simples adhérent.e.s, ou partenaires de toutes natures du mouvement associatif et de faire émerger des solutions communes.

Le pôle universitaire Pierre-Jackez Hélias, investi par plus de 150 associations et de 600 personnes, avec le soutien de l'Université de Bretagne Occidentale, a été le théâtre d'échanges et de débats tout au long de la journée sous des formes volontairement très diverses : deux conférences, un forum participatif, quatre tables rondes, 15 ateliers, un concours d'éloquence, etc. La journée a également permis de poser de premières perspectives quant aux relations entre le Conseil départemental du Finistère et les associations de son territoire. Ainsi, une « Charte d'engagements réciproques » a été signée entre le Conseil départemental et le Mouvement associatif de Bretagne (MAB). Par cette convention, d'une durée de 3 ans, le Conseil départemental s'engage : « à faciliter l'engagement bénévole, à renforcer la lisibilité de sa politique associative et à simplifier les démarches des associations, mais aussi à consulter et faire participer les associations à la construction de ses politiques publiques... » (Séance plénière du 22 juin 2017). Pour le Mouvement associatif de Bretagne, les engagements portent sur la mise en œuvre d'une éthique de la gestion des activités, le développement d'une culture de gestion et des méthodes d'évaluation, ainsi que le renforcement des coopérations inter-associatives

Dès les premières rencontres du Comité consultatif, est apparue la nécessité de prolonger cette journée de forte mobilisation par la rédaction d'un « Livre blanc » qui soit l'expression formalisée des enjeux repérés collectivement et des axes de travail partagés dont chacun.e pourra se saisir. Portée par le Conseil départemental et pilotée par le Comité consultatif, cette rédaction a fait l'objet depuis l'été de plusieurs rencontres et de nombreux échanges pour aboutir au document qui a été présenté publiquement le 5 décembre dernier, fruit d'une vision partagée et d'une parole commune pour préparer l'avenir.

En réponse aux constats relevés à l'occasion des Etats Généraux du 1^{er} juillet, aux défis recensés et aux contributions de toutes natures, le Livre blanc de l'engagement associatif et du bénévolat propose **12 grands objectifs**.

Les 6 premiers objectifs traitent de **l'engagement associatif** et proposent des pistes pour le favoriser (objectifs 1 à 3) et le valoriser (objectifs 4 à 6).

- donner envie de s'engager en soignant l'accueil des bénévoles ;
- encourager l'engagement associatif chez les jeunes ;
- créer des conditions favorables à la prise de responsabilité associative ;
- mieux reconnaître l'engagement associatif ;
- développer et reconnaître les compétences bénévoles ;
- développer la culture employeur dans les associations ;

Les 6 suivants traitent **des coopérations** et proposent des pistes pour favoriser les coopérations entre associations (objectifs 7 à 9) et faciliter les relations partenariales entre associations et institutions (objectifs 10 à 12).

- développer l'interconnaissance associative ;
- développer la mutualisation entre associations ;
- faire reconnaître l'importance de l'action associative sur les territoires ;
- développer une culture commune entre associations et institutions ;
- faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif ;
- faire évoluer les relations contractuelles entre les associations et les institutions.

Parmi les nombreuses propositions développées, une grande majorité d'entre elles s'inspire de bonnes pratiques déjà expérimentées ou mises en œuvre par les acteurs associatifs du Finistère. Souvent ignorées du plus grand nombre, le Livre blanc a vocation à les porter plus largement à connaissance et à réaffirmer leur pertinence.

2. Propositions et engagements du Conseil départemental pour la mise en œuvre du Livre blanc

Le Conseil départemental, animateur de la démarche engagée, souhaite prendre toute sa part dans la réalisation des objectifs partagés du Livre blanc, en lien avec les compétences et les missions qui sont les siennes, et en cohérence avec le projet départemental qu'il a adopté pour la période 2016-2021.

Ainsi, il souhaite promouvoir un partenariat avec les associations permettant d'approfondir la vie démocratique et de contribuer à la création de richesses sociales, culturelles et économiques, inscrites dans la proximité des territoires.

Le Conseil départemental s'engage notamment à faciliter l'engagement bénévole, à renforcer la lisibilité de sa politique associative et à simplifier les démarches des associations, mais aussi à consulter et faire participer les associations à la construction des politiques publiques.

Ses engagements sont structurés autour de trois grands axes :

- Conforter un contexte départemental favorable à l'engagement associatif
- Refonder les relations entre les associations et le Département
- Simplifier les démarches des associations vers le Département

et déclinés en 9 fiches actions, qui commenceront à être mises en œuvre dès 2018 :

➔ Conforter un contexte départemental favorable à l'engagement associatif

Fiches actions :

- ▶ Communiquer sur le mouvement associatif pour donner envie de s'engager.
- ▶ Créer des temps de rencontres réguliers pour favoriser l'interconnaissance
- ▶ Étudier les modalités pour faciliter l'engagement associatif des agents du Département

Le Conseil départemental souhaite promouvoir et renforcer un contexte finistérien favorable à l'engagement associatif, au décloisonnement et à l'interconnaissance. Pour ce faire, il veut renforcer sa communication sur les projets des associations et les bénévoles qui les font vivre, afin de valoriser ces actions et d'inciter les Finistérien.ne.s à s'engager.

Afin de favoriser l'interconnaissance, il s'engage également à co-organiser un rendez-vous biennal consacré à la vie associative en Finistère, dans le prolongement des Etats Généraux du 1^{er} juillet 2017 et à favoriser des temps de rencontre, notamment dans le champ des solidarités ;

Le Conseil départemental souhaite également faciliter l'engagement associatif de ses propres agents, selon des modalités qui devront être construites.

⇒ Refonder les relations entre les associations et le Département

Fiches actions :

- ▶ Favoriser la compréhension, les coopérations et la co-construction
- ▶ Poursuivre le soutien aux points d'appui et fédérations et développer l'accompagnement par les pairs
- ▶ Créer un fonds multipartenarial consacré à l'initiative associative

Par la création d'espaces d'échanges collectifs, le Conseil départemental souhaite favoriser l'installation d'une culture commune entre les associations et le Département, propice aux coopérations et à la co-construction. Ainsi, il propose de consulter et faire participer les associations à la construction des politiques publiques, notamment par la participation aux groupes de travail du projet départemental ou des schémas. Il envisage également la mise en place de formations croisées réunissant, d'une part, des élu.e.s et agents des services départementaux et, d'autre part, des dirigeants bénévoles ou salarié.e.s d'associations.

Le Conseil départemental souhaite accompagner la structuration du monde associatif en poursuivant son soutien aux points d'appui existants, notamment en termes d'ingénierie, en accompagnant la connaissance et l'utilisation des fonds européens.

Le Conseil départemental ambitionne également de créer un fonds multipartenarial consacré à l'initiative associative pour financer des projets innovants, en lien avec d'autres collectivités territoriales, des structures de l'économie sociale et solidaire, des associations et entreprises.

⇒ Simplifier les démarches des associations vers le Département

Fiches actions :

- ▶ Mieux informer sur les modalités d'accompagnement des associations par le Conseil départemental
- ▶ Créer une porte d'entrée principale au sein du Conseil départemental / « Dites-le nous une fois »
- ▶ Renforcer le dialogue de gestion avec les grands partenaires associatifs

Le Conseil départemental vise la transparence sur ses politiques publiques et ses dispositifs de soutien au secteur associatif. Il aspire à mieux expliciter son cadre d'intervention, notamment le recours au marché public ou à la subvention, parfois dans le cadre d'appels à projet.

En outre, le Conseil départemental désire simplifier ses relations avec les associations, notamment par la dématérialisation des échanges de données, par la mise en place de contrôles proportionnels aux montants des aides versées ou encore par la recherche d'un point d'entrée unique pour chaque association.

Enfin, le Conseil départemental souhaite renforcer le dialogue de gestion avec les grands partenaires associatifs, permettant de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés, de l'adéquation des actions menées aux besoins des Finistérien.ne.s, des moyens mis en œuvre dans une perspective pluriannuelle. Ce dialogue de gestion renouvelé nécessite une culture d'évaluation partagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide de valider ce plan d'action portant les engagements du Conseil départemental pour la mise en place du Livre blanc de l'engagement associatif et du bénévolat, ainsi que les 9 fiches actions en annexe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des votants

- Acte transmis au représentant de l'Etat le 05/02/2018
- Acte publié et mis à la disposition du public le

Pour la Présidente et par délégation,
Le responsable du Pôle Juridique et de l'Assemblée,

Nicolas JAMBON

Axe n°1	Conforter un contexte départemental favorable à l'engagement associatif
Communiquer sur le mouvement associatif pour donner envie de s'engager	

Contexte

Les bénévoles sont les forces vives du monde associatif : le premier défi est de continuer à susciter l'envie de s'engager, c'est-à-dire de développer un temps civique et social au côté du temps professionnel et familial. Il s'agit aussi de faciliter la rencontre entre la volonté d'engagement des individus et la demande de bénévoles des associations, et de favoriser la prise de responsabilités associatives.

En complément des associations, qui portent avec enthousiasme leurs projets, le Conseil départemental souhaite mettre en place un écosystème favorable à l'engagement associatif, en donnant à chaque Finistérien.ne l'envie de s'engager dans une ou plusieurs associations.

Objectifs

- Mettre en place une communication interne et externe attractive valorisant les projets associatifs et les bénévoles ;
- Valoriser la prise de responsabilité associative par les femmes, notamment aux fonctions de présidentes (2/3 d'hommes) et le renouvellement des bénévoles élu.e.s ;
- Valoriser le bénévolat associatif des personnes confrontées à des difficultés particulières : handicap, précarité, éloignement... ;
- Développer une communication ciblée mettant en avant les parcours associatifs des jeunes conçue avec et pour les jeunes ;
- Intégrer une dimension « associations » à la démarche « collègue et territoire » ;
- Organiser des événements permettant de valoriser l'engagement associatif et la prise de responsabilité : un trophée de l'innovation sociale dédié aux associations, le trophée finistérien de France bénévolat...

Résultats attendus

- Une augmentation du nombre de bénévoles, en particulier dans les associations en lien avec les compétences départementales ;
- Une valorisation des fonctions de dirigeant.e.s associatif.ve.s

Pilote : Direction de la communication

Calendrier : 2018

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- encourager l'engagement associatif chez les jeunes ;
- créer des conditions favorables à la prise de responsabilité associative ;
- mieux reconnaître l'engagement associatif

Axe n°1	Conforter un contexte départemental favorable à l'engagement associatif
Créer des temps de rencontre réguliers pour favoriser l'interconnaissance	

Contexte

Les acteurs associatifs sont nombreux à agir au quotidien, sans nécessairement connaître les initiatives et ressources des autres associations. Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental associe le monde associatif à la construction des politiques publiques, notamment dans le cadre de l'élaboration de ses différents schémas, ce qui favorise les synergies et les coopérations inter-associatives.

Néanmoins, dans le cadre des Etats généraux de l'engagement associatif et du bénévolat, il est apparu un besoin complémentaire de rencontres des acteurs associatifs, afin de décloisonner les domaines d'intervention et de faire naître de nouveaux partenariats.

Objectifs

- Co-organiser avec le Mouvement associatif de Bretagne un rendez-vous biennal consacré à la vie associative en Finistère, dans le prolongement des Etats généraux du 1er juillet 2017 ;
- Favoriser le décloisonnement en rapprochant des acteurs qui se connaissent peu (exemple de culture solidaire ou sport solidaire) ;
- Favoriser et soutenir l'organisation de rencontres territoriales, notamment dans le domaine des solidarités, dans le cadre des volets « cohésion sociale » des contrats de territoire.
- Poursuivre le déploiement sur l'ensemble du territoire départemental du site infosociale, qui présente des informations pratiques pour répondre à des difficultés sociales ou de la vie quotidienne.

Résultats attendus

- La poursuite de la dynamique engagée dans le cadre du comité consultatif constitué pour organiser les Etats généraux et rédiger le livre blanc ;
- Le développement des coopérations interassociatives, plus particulièrement dans le domaine des solidarités

Pilote : Référent Associations-Mission
animation coordination innovation,
Les directions territoriales d'action sociale
pour les volets cohésions sociales

Calendrier : 2019

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- Développer l'interconnaissance associative
- faire reconnaître l'importance de l'action associative sur les territoires

Axe n°1	Conforter un contexte départemental favorable à l'engagement associatif
Etudier les modalités pour faciliter l'engagement associatif des agents du Département	

Contexte

La ressource bénévole constitue l'un des facteurs explicatifs de la vitalité du tissu associatif et génère un effet levier important. Néanmoins, de nombreux bénévoles ont des difficultés à concilier leur engagement associatif avec leur activité professionnelle. Il s'agit d'un frein à la prise de responsabilités de certains d'entre eux qui pourtant aspirent à s'impliquer davantage dans les instances associatives.

Si, à l'instar de nombreux Finistérien.ne.s, les agents du Conseil départemental s'engagent dans le bénévolat associatif, ils disposent souvent de compétences administratives, prisées par les associations.

Le Conseil départemental souhaite étudier un cadre permettant de faciliter l'engagement de ses agents et permettre le déploiement du « mécénat de compétences ».

Objectifs

- Continuer à réaliser des portraits de bénévoles dans le Pluriels (journal interne), afin de donner envie de s'engager ;
- Etudier les modalités de mise en place des six jours de congé de responsable associatif, suite à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- Mobiliser les compétences des agents pour la formation des dirigeants associatifs sur la connaissance des institutions, les règles régissant les relations entre les pouvoirs publics et les associations, les règles comptables, juridiques et les processus de décision ;
- Etudier les modalités de mise en place du « mécénat de compétences », qui permet d'apporter un soutien auprès de partenaires associatifs pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général.

Résultats attendus

- Le renforcement des engagements associatifs et de la prise de responsabilité associative des agents départementaux

Pilote : Direction des ressources humaines

Calendrier : 2019

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- créer des conditions favorables à la prise de responsabilité associative ;
- mieux reconnaître l'engagement associatif

Axe n°2	Refonder les relations entre les associations et le Département
Favoriser la compréhension, les coopérations et la co-construction	

Contexte

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental est à l'écoute du monde associatif, qu'il considère comme un partenaire incontournable et un relais essentiel de la mise en œuvre des politiques départementales. En 2012, il a ainsi conduit une mission d'étude sur les relations entre les associations et le Département, qui se concluait par 7 recommandations visant à renforcer la confiance, simplifier les relations et mieux faire participer les associations à la co-construction des politiques publiques.

Néanmoins, il existe encore des points à améliorer dans les relations entre le Département et les associations. Il s'agit de développer une culture commune, d'améliorer l'interconnaissance, de construire de nouvelles manières de travailler pour mieux appréhender les sujets en commun et mieux coopérer.

Objectifs

- Consulter et faire participer le monde associatif aux politiques publiques qui les concernent en donnant le temps nécessaire pour émettre des avis circonstanciés
- Poursuivre l'implication des associations dans la co-construction des politiques publiques, notamment pour l'élaboration et le suivi des schémas départementaux ;
- Accueillir des acteurs associatifs au sein des groupes projets installés pour la mise en œuvre du projet départemental ;
- Accueillir les associations dans les travaux des volets cohésion sociale des contrats de territoire, afin de co-construire des actions locales ;
- Soutenir la création de réseaux, en suivant l'exemple du réseau départemental de l'éducation à l'environnement ;
- Mettre en place des formations croisées réunissant des élu.e.s et agents mais aussi des dirigeants bénévoles ou salarié.e.s d'associations ;

Résultats attendus

- Le renforcement de la participation des associations aux réflexions départementales ;
- La mise en œuvre d'actions communes de formation et le développement d'une culture commune ;

Pilote : Référent Associations- Mission animation coordination innovation

Calendrier : 2018

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- développer une culture commune entre associations et institutions
- faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif
- faire reconnaître l'importance de l'action associative sur les territoires

Axe n°2	Refonder les relations entre les associations et le Département
Poursuivre le soutien aux points d'appui et fédération et développer l'accompagnement par les pairs	

Contexte

La mutualisation est un enjeu fort pour le secteur associatif, qui a su développer des fédérations d'associations mais aussi des « centres de ressources » mettant leurs compétences au service d'autres associations : comptabilité, gestion, ressources humaines, achats, informatique, communication...

Incontournables dans un contexte budgétaire contraint, les mutualisations nécessitent un climat de confiance et une impulsion par les associations elles-mêmes. Le Conseil départemental souhaite créer un éco-système favorable à la rencontre et aux synergies inter-associatives et poursuivre son soutien aux structures ressources des associations.

Objectifs

- Poursuivre les financements aux points d'appui associatifs, notamment pour répondre aux besoins en soutien juridique, financier ou en management des ressources humaines ;
- Encourager les grands partenaires associatifs à mettre des moyens d'accompagnement à disposition d'associations moins structurées ou de plus petites tailles.
- Poursuivre le soutien aux opérateurs du Dispositif local d'accompagnement (DLA) afin d'aider les associations à se structurer ;
- Encourager la création de groupements d'employeurs afin de mutualiser les compétences associatives ;
- Soutenir les expériences de mutualisations de moyens: salles de réunions, de visio-conférence, véhicules...
- Conduire une réflexion sur les besoins numériques des associations, afin d'identifier les besoins et ressources nécessaires ;
- Accompagner la connaissance et l'utilisation des fonds européens ;
- Etudier l'opportunité d'un accompagnement des associations pour avoir recours aux financements participatifs.

Résultats attendus

- Des associations mieux outillées pour faire face aux impératifs de gestion administrative ;
- Une diversification des ressources des associations.

Pilote : Référent Associations- Mission
animation coordination innovation

Calendrier : 2018

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- développer la mutualisation entre associations
- développer la culture employeur dans les associations

Axe n°2	Refonder les relations entre les associations et le Département
Créer un fonds départemental consacré à l'initiative associative	

Contexte

Les associations sont un creuset de l'innovation : elles s'appuient sur la participation des citoyens pour repérer des besoins et identifier un intérêt général. Elles sont en capacité de développer rapidement des réponses concrètes et de les expérimenter sur le terrain.

Or, de nombreuses associations font part de difficultés pour amorcer des projets associatifs novateurs (expérimentations, micro-projets...). En effet, malgré leur contribution à l'intérêt général, certains projets ne trouvent pas actuellement de financement auprès du secteur bancaire ou des pouvoirs publics.

Objectifs

- Identifier les partenaires potentiels pour constituer un fonds départemental consacré à l'initiative associative avec des partenaires publics et privés (grandes associations et entreprises) ;
- Construire le cadre juridique et financier de gestion de ce fonds ;
- Elaborer un cahier des charges pour lancer un premier appel à projets ;
- Mettre en place des outils d'évaluation.

Résultats attendus

- La mise en place d'initiatives associatives au service de l'intérêt général et un effet levier des crédits mobilisés ;
- La valorisation de la créativité des associations finistériennes ;

Pilote : Référent Associations- Mission animation coordination innovation avec l'appui de la Direction des finances des affaires juridiques et de l'assemblée

Calendrier : 2018

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- faire reconnaître l'importance de l'action associative sur les territoires
- faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif

Axe n°3	Simplifier les démarches des associations vers le Département
Mieux informer sur les modalités d'accompagnement des associations par le Conseil départemental	

Contexte

Tous niveaux confondus, les collectivités territoriales représentent près du tiers des ressources des associations. Or, le Conseil départemental et les autres collectivités, doivent contribuer au rétablissement des comptes publics.

Dans ce contexte complexe, il convient de donner aux associations une plus grande transparence sur les dispositifs d'aides et les modalités d'accompagnement. En effet, le recours au marché public est parfois vécu comme la rupture d'un lien de confiance alors qu'il s'agit le plus souvent d'un impératif juridique.

De même, l'appel à projets ne contraint pas obligatoirement à la mise en concurrence. Il permet aussi de « décloisonner » les associations pour qu'elles travaillent entre elles afin d'élaborer des réponses innovantes.

Objectifs

- Créer un espace ressources dédié aux associations sur le site internet départemental permettant de présenter le livre blanc de l'engagement associatif et du bénévolat, des liens utiles pour les associations, nos compétences suite à la loi NOTRe, nos dispositifs d'accompagnement et les possibilités de mise à disposition de moyens matériels (salles...);
- Elaborer un outil d'information permettant d'expliquer de façon pédagogique le recours aux subventions ou marchés publics et le mécanisme des appels à projets ;

Résultats attendus

- Un cadre d'intervention du Conseil départemental plus clair pour les associations ;

Pilote :

Direction de la communication pour
l'espace dédié association
Direction des finances et des affaires
juridiques pour l'outil d'information

Calendrier : 2018

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- développer une culture commune entre associations et institutions
- faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif

Axe n°3	Simplifier les démarches des associations vers le Département
Créer une porte d'entrée principale au sein du Conseil départemental / « Dites-le nous en une fois »	

Contexte

Comme les autres acteurs, les associations sont confrontées à la multiplication des textes juridiques, qui est vécue comme un encadrement excessif de leurs actions. En outre, les associations doivent faire face à la multiplicité des interlocuteurs (financements croisés) et la disparité des exigences posées par chaque financeur.

Pour atténuer ces inconvénients, la dématérialisation des dossiers de financement est une voie intéressante, qui ne doit néanmoins pas se substituer aux contacts humains entre associations et collectivités.

Objectifs

- Dématérialiser la gestion des données afin de les partager en interne et éviter de redemander plusieurs fois les mêmes éléments aux associations (bilans et comptes de résultats, statuts...), en commençant par la direction insertion, emploi, logement, développement ;
- Réviser le formulaire actuel de demande de subvention afin qu'il soit compatible avec l'ensemble des logiciels (environnements Mac ou logiciels libres) ;
- Pour les associations en lien avec différentes directions, mettre en place un interlocuteur principal ;
- Mettre en place des contrôles proportionnels aux montants des aides accordées et informer les associations en amont sur leurs modalités ;
- Intégrer au tableau de bord financier de la collectivité un volet « associations » ;
- Renforcer l'attention aux dates de versement des subventions pour ne pas fragiliser la trésorerie des associations ;
- Engager des discussions avec les autres collectivités pour rechercher les harmonisations des dossiers de financement.

Résultats attendus

- De réelles simplifications des démarches pour les associations, notamment par la dématérialisation des échanges.

Pilote :

Mission animation, coordination, innovation en lien avec la Direction des finances et des affaires juridiques, la Direction insertion, emploi, logement, développement et la Direction audit évaluation contrôle de gestion

Calendrier : 2018

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif
- faire évoluer les relations contractuelles entre les associations et les institutions

Axe n°3	Simplifier les démarches des associations vers le Département
Renforcer le dialogue de gestion avec les grands partenaires associatifs	

Contexte

Dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, le Conseil départemental s'appuie sur des associations qui bénéficient de financements très importants, notamment dans le champ des politiques de solidarité. Pour faciliter les relations partenariales, il a recours au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui permet de négocier les objectifs et les moyens, de responsabiliser chacune des parties et de clarifier les modalités d'évaluation.

Le dialogue de gestion est appelé à devenir une démarche essentielle, permettant de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés, de l'adéquation des actions menées aux besoins des Finsitérien.ne.s, des activités et moyens mis en œuvre, dans une perspective pluriannuelle. Il s'appuie sur la transparence et la responsabilité des partenaires.

Objectifs

- Poursuivre le développement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les grands partenaires associatifs ;
- Renforcer l'implication des Vice-Président.e.s ou élu.e.s délégué.e.s dans le dialogue stratégique ;
- Co-construire des outils d'évaluation et de contrôle de gestion partagés, permettant de vérifier si les objectifs sont atteints.

Résultats attendus

- Un nouveau « contrat de confiance » avec nos grands partenaires, relais de nos politiques publiques
- Une culture commune d'évaluation et de contrôle de gestion.

Pilote : Direction de l'audit, de l'évaluation et du contrôle de gestion.

Calendrier : 2018

En déclinaison des objectifs du livre blanc :

- faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif
- faire évoluer les relations contractuelles entre les associations et les institutions